



## Municipalité de Havre-Saint-Pierre

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
HAVRE-SAINT-PIERRE

### RÈGLEMENT N° 342

#### « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 284 – RÈGLEMENT DE PRÉVENTION DES INCENDIES »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a adopté le 7 mai 2012, le règlement n° 284 « Règlement de prévention des incendies »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier ce règlement, afin d'apporter des changements à la section 6 concernant le système d'alarme incendie;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Charlotte Cormier, lors de la séance du conseil tenue le 3 février 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était reproduit au long.

#### **ARTICLE 2 MODIFICATION À LA SECTION 6 « SYSTÈME D'ALARME INCENDIE » DU RÈGLEMENT N° 284**

Que l'article 6.1.1.1 du règlement n° 284 concernant la prévention des incendies soit abrogée et remplacée par celui-ci :

##### **6.1 Installation**

6.1.1 Il faut munir d'un système d'alarme incendie tout bâtiment abritant :

- 1) un établissement de réunion pouvant accueillir plus de 300 personnes.

## Règlement n° 342 (suite)

### ARTICLE 3 DISPOSITIONS

Les autres dispositions du règlement n° 284 demeurent inchangées.

### ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **AVIS MOTION DONNÉ** le 3 février 2020
- **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** le 3 février 2020
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 9 mars 2020
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le 12 mars 2020
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 9 mars 2020

*(signé) Pierre Cormier, maire*

*(signé) Meggie Richard, directrice générale*